

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 635 fixant la composition de la Commission de surveillance et la correction des épreuves du certificat d'études industrielles.....

n° 635

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date de publication
19 mai 1953

Date du numéro
1 juin 1953

TEXTE INTÉGRAL

La session d'examen pour l'obtention du certificat d'études industrielles s'ouvrira le 28 mai 1953 à 7 heures à Djibouti. Les épreuves se dérouleront dans l'ordre suivant : Jeudi 28 mai : connaissances générales, dessin industriel ; Vendredi 29 et samedi 30 mai : épreuve technique. La Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves est composée comme suit : Le Chef du Service de l'Enseignement. Président MM. Branevre. chef de la Subdivision de l'exploitation de l'Usine Electrique. Vice-Président Terrisse, directeur du centre d'apprentissage Lamour, contremaître au centre d'apprentissage pugeaut, professeur technique adjoint Ta Abdallah Omar. contremaître au centre d'apprentissage Réveillault, gérant de l'Imprimerie administrative